



Conseil communal de la Ville de Pully
Le bureau

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 3 juin 2026

sous la Présidence de Monsieur Patrick DU BOIS, Président

Préavis 11-2026 Adoption du plan d'affectation « Les Gais-Cottages II » et de son règlement

Décision finale selon l'Ordonnance relative à l'étude de l'impact sur l'environnement ainsi qu'à son règlement d'application

Le Conseil communal de Pully,

- vu le préavis municipal N° 11-2026 du 22 avril 2026,
- vu le rapport de la Commission permanente d'urbanisme, vu l'Ordonnance du 19 octobre 1988 relative à l'étude de l'impact sur l'environnement (OEIE / RS 814.011),
- vu le règlement du 25 avril 1990 d'application de l'ordonnance fédérale relative à l'étude de l'impact sur l'environnement (RVOEIE / BLV 814.03.1),

décide

1. de refuser l'entrée en matière sur le préavis,
2. d'accepter un deuxième débat lors de la prochaine séance, soit le 24 juin 2026.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

Le président

Patrick DU BOIS



La secrétaire

Francine MEDANA